



Nouvelle réglementation sur l'évaluation des incidences en site NATURA 2000

Le second décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation propre à NATURA 2000 fixe une liste nationale de référence portant sur certaines activités ne relevant jusqu'ici d'aucun régime administratif.

Ces activités (documents de planification, programmes, projets, travaux, manifestations, interventions...) peuvent porter atteintes aux sites NATURA 2000 ; elles sont donc désormais soumises à évaluation des incidences, conformément à l'article L 414-4 du Code de l'Environnement.

Concernant le milieu forestier, sur le site FR5200646 « *Alpes Mancelles* » les activités soumises à évaluation des incidences sont :

- création de voie forestière : pour des voies permettant le passage de camions grumiers.
- création de place de dépôt de bois : pour les places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.
- premiers boisements : lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, au dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 1ha.
- retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes : hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie par travail superficiel du sol.
- création de plans d'eau, permanents ou non : superficie du plan d'eau supérieure à 0,05 ha.
- réalisation de réseaux de drainage : drainages d'une superficie supérieure à 1 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000.
- travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.
- installation de lignes ou câbles souterrains.
- aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à deux hectares.

- création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

Le texte officiel de l'Arrêté Préfectoral du 4 juin 2012 sur l'évaluation des incidences est disponible sur le site de la DREAL de Basse-Normandie à l'adresse suivante :

http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/120601_AP_BN_evaluation_incidence_N2000_liste_locale_2_version_impression_RV_cle16e4c8.pdf

Directives de gestion concernant l'habitat « Forêts de ravins » (9180)

Concernant l'habitat « **forêts de ravins** » (9180), principalement représenté dans notre région par la « frênaie de ravins hyperatlantiques à scolopendre », il est indispensable de maintenir les essences du cortège, c'est-à-dire **le frêne commun, l'érable sycomore**, le merisier, l'érable champêtre et l'orme champêtre dans l'étage dominant. Concernant le sous-étage, il faut préserver le **noisetier** et le cortège herbacé. Il faut exclure toute introduction résineuse.

Cet habitat est rare et généralement peu accessible, il représente de petites surfaces, et doit au maximum être préservé et faire l'objet d'une gestion douce et conservatrice.

Transformation du peuplement :

- La transformation de ces peuplements par coupe rase et plantation ou par coupes de régénération est à proscrire dans les documents de gestion.
- Le renouvellement de ces peuplements doit s'opérer dans le cadre d'une gestion en futaie irrégulière.

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux:

- La gestion doit être apparentée à celle de la futaie irrégulière, en gardant un couvert indispensable à la conservation de l'habitat (gestion peu dynamique).
- Ce couvert doit être assez dense, et osciller entre 10/10^{ème} avant éclaircie et 8/10^{ème} après éclaircie.
- En moyenne, des prélèvements de l'ordre de 5 à 15% du volume tous les 10-12 ans permettent le maintien de l'habitat. (si l'habitat est clair, allonger les rotations pour tendre vers la fermeture du couvert). Il est important d'étaler dans le temps les éventuelles exploitations de Gros Bois.
- Des coupe d'éclaircie partielles peuvent être opérées localement dans le sous-étage pour affranchir les semis et perches d'essences du cortège. En dehors de ces points de régénération, le sous-étage doit être maintenu.

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Il est préférable de maintenir les peuplements au pourtour de cet habitat relativement dense afin de ne pas créer de forts éclaircissements latéraux dans la frênaie.
- Il faut conserver cet habitat en dehors de tout projet d'infrastructure.
- Les éventuelles exploitations devront être réalisées avec prudence de façon à créer le moins de perturbations possibles (périodes de débardage, canalisation des engins, cablage, etc...)
- Il faut nettoyer les décharges sauvages, couramment rencontrées dans cet habitat.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs » (91E0)

Concernant les **Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs (91E0)**, il est indispensable de maintenir les essences du cortège, c'est-à-dire, **l'aulne glutineux en grande partie et le frêne commun**, dans l'étage dominant. Concernant le sous-étage, il faut préserver le groseillier rouge, la viorne obier, le saule et le sureau noir ainsi que le cortège herbacé. Il faut exclure toutes introductions résineuses (inadaptées de toute façon...).

Cet habitat est rare et généralement peu accessible, il représente de petites surfaces, et doit au maximum être conservé. Ces forêts alluviales jouent un rôle de régulateur de débit des eaux, de protection des berges face à l'érosion et d'épurateur efficace des eaux. Ces stations sont souvent riches en éléments minéraux mais l'engorgement fréquent représente une réelle contrainte.

Transformation du peuplement :

La régénération naturelle est difficile à mener, il faut néanmoins privilégier les semis issus de franc-pied (longévité plus grande et mieux conformés), éviter les coupes rases, et préférer les régénérations par petites surface (montée de la nappe, envahissement).

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Les types à privilégier sont la futaie régulière ou non, à dominance d'aulnes accompagnés de frênes voir d'érables sycomores, ormes champêtres ou chênes pédonculés
- Une gestion dynamique, soit des éclaircies avec un prélèvement de 25% du volume tous les 5 ans. Il faut aussi réaliser des éclaircies assez fortes autour du cours d'eau pour permettre une arrivée de lumière importante et donc favoriser la faune et la flore aquatique. Certaines essences peuvent être taillées en têtards
- Il faut maintenir la végétation arbustive

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Les exploitations sont souvent handicapées par la faible portance du sol. Il sera donc nécessaire de privilégier des engins à câble.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Si passage d'un cours d'eau, récolter les arbres susceptibles de ralentir le débit en cas de chute.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Hêtraie-chênaie atlantique acidiphiles à houx » (9120)

Concernant l'habitat de **hêtraie-chênaie atlantique acidiphiles à houx (9120)**, les essences principales sont le hêtre et les deux chênes communs. Quant aux essences secondaires et de sous-étage, on retrouve les bouleaux, le sorbier des oiseleurs, le sapin de Normandie, le charme, le tremble, le châtaignier... Cet habitat permet d'obtenir des arbres de bonne qualité et de gros diamètres, car les sols sont relativement fertiles.

Transformation du peuplement :

- La régénération naturelle est à privilégier, en favorisant les espèces du cortège, il sera possible de rabattre le houx (recépage) sans le dévitaliser.
- Les dégagements devront dans la mesure du possible être mécaniques ou manuels.
- Le hêtre et le chêne donnent de très bons résultats sur ces stations, il n'est pas possible d'enrésiner ou de substituer au peuplement une plantation d'essences autres que celles du cortège.

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Privilégier la gestion en futaie irrégulière ou régulière, en mélange chêne-hêtre et en sous-étage les espèces secondaires et le houx.
- Il est préférable de convertir les TSF.
- Gestion dynamiques des éclaircies : les coupes et éclaircies devront être assez forte, soit 15 à 20 % du volume, pour permettre un éclaircissement au sol assez fort, avec une rotation d'environ 8 à 10 ans. L'intérêt de ces stations et l'objectif de production avéré n'empêchent aucunement une gestion dynamique de ces habitats.

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Il faudra exploiter les bois en conditions ressuyées et en utilisant les cloisonnements.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Il faut limiter l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques.
- Il faut prêter attention à la remontée de la nappe d'eau après les exploitations de Gros Bois.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Éboulis siliceux, collinéens à montagnards, des régions atlantiques et subcontinentales » (8150-1)

Ces éboulis se rencontrent souvent sur forte pente, et sur des substrats pauvres de nature siliceuse (granit, roches métamorphiques, grès...). Ils se développent sur pierriers, éboulis naturels ou non, débris rocheux de carrière, talus rocheux de route... En région atlantique, on retrouve une **communauté à Anarrhinum à feuilles de Pâquerette** (*Anarrhinum bellidifolium*).

Valeur écologique et biologique : cet habitat couvre toujours de très faibles étendues aux étages collinéen et montagnard. Les cortèges floristiques rassemblent quelques espèces intéressantes, inféodées à ces milieux et donc peu répandues.

Etat de conservation à privilégier : tous les stades dynamiques des éboulis « naturels » où se maintiennent les espèces caractéristiques des éboulis.

Menaces : généralement peu menacé par des actions extérieures, le fonctionnement de l'éboulis naturel peut toutefois être remis en question lors du passage d'une piste, d'un sentier, ou lors de l'ouverture d'une carrière sur les sites colonisés par cet habitat.

Modes de gestion recommandés :

L'habitat est sensible à la fixation de l'éboulis, d'où la nécessité d'une source d'approvisionnement du pierrier et d'un niveau de base « dynamique » assurant une certaine mobilité à l'éboulis par enlèvement ou gravité (cours d'eau, pente forte).

En général, aucune intervention n'est préconisée. On évitera le passage de pistes et de sentiers à travers un éboulis, ainsi que l'ouverture de carrières sur un site à éboulis naturel.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats rocheux »*, La documentation française, 2004, 381 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique » (8220)

Cet habitat ne prend en compte que les communautés installées au sein d'étroites fissures dans lesquelles se sont formés des fragments de lithosols. Les replats plus larges colonisés par des lambeaux de pelouses ne rentrent pas dans la définition de cet habitat, car ils correspondent à un stade d'évolution ultérieur de la végétation, ou à une végétation parallèle sans lien direct avec les habitats chasmophytiques.

En France, la large répartition de cet habitat, sa grande amplitude altitudinale et ses expositions variées entraînent une grande diversité de situations écologiques et de communautés végétales.

Très peu de menaces pèsent sur cet habitat. On peut néanmoins citer ponctuellement l'exploitation de la roche ou la pratique de l'escalade sur des sites à forte valeur patrimoniale.

Les fortes contraintes s'exerçant sur cet habitat rendent très lente, voire nulle, la dynamique de végétation. Les relations liant les activités humaines à celui-ci sont faibles. La gestion consiste alors dans la majorité des cas en une non-intervention.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats rocheux »*, La documentation française, 2004, 381 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii » (8230)

Les pelouses pionnières des dalles siliceuses colonisent les affleurements naturels de roches à caractère acide plus ou moins marqué. Elles occupent les sols squelettiques très peu épais et souvent riches en matière organique développés sur des roches-mères variées. Elles s'installent principalement sur dalles horizontales affleurantes.

Elles sont associées à de fortes contraintes écologiques ou à des perturbations érosives plus ou moins régulières, et accompagnent souvent les pelouses pastorales acidiphiles avec lesquelles elles forment généralement un complexe pelousaire de grande diversité.

La physionomie habituelle est celle de végétations rases, écorchées mais assez recouvrantes. Les plantes présentes sont adaptées aux conditions caractéristiques de cet habitat : sécheresse estivale et température du sol pouvant s'élever considérablement. On trouve principalement des chaméphytes crassulescents et diverses hémicryptophytes à feuillage réduit, dont de nombreuses Caryophyllacées. La strate bryo-lichénique peut être très recouvrante.

Ces pelouses pionnières sans intérêt pastoral direct s'insèrent dans des unités de gestion pastorale plus larges, où le pâturage extensif permet de lutter contre l'enfrichement tout en limitant le piétinement. Des débroussaillages peuvent être nécessaires régulièrement pour limiter le développement des ligneux.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats rocheux »*, La documentation française, 2004, 381 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses acidiphiles subatlantiques à nord-atlantiques » (6230-8)

Cet **habitat prioritaire** se retrouve dans des situations topographiques variées, les pentes permettant souvent d'échapper à la fertilisation. Les expositions sont variées, et la roche-mère concernée est acide (grès, granite, schistes, sables décalcifiés...). En climat subatlantique planitiaire à collinéen, on retrouve la **pelouse à Gaillet des rochers et Fétuque capillaire**. Ces pelouses basses sont dominées par des touffes de graminées en brosse et parsemées de fines herbes couchées.

Valeur écologique et biologique : Ces pelouses ont une valeur régionale, et ne comportent pas d'espèce protégée ou menacée. Cependant, certaines plantes sont protégées en régions Nord/Pas de Calais et Picardie.

Etat de conservation à privilégier : les formes les plus oligotrophiques.

Menaces : cet habitat est en voie de régression principalement sous l'effet de la fertilisation. Il se maintient bien dans certains paysages de landes et dans certaines prairies accidentées que la fertilisation n'atteint pas dans leur totalité.

Modes de gestion recommandés :

- Eviter toute fertilisation et toute eutrophisation de manière générale.
- Mettre en place une gestion extensive par un pâturage bovin (le pâturage ovin et équin est également envisageable).
- Rechercher une adaptation des usages de traitements endo et exoparasitaires pour permettre le maintien de l'entomofaune coprophage qui participe au recyclage de la matière organique en cohérence avec la gestion du toupeau par l'éleveur.
- Limiter la fertilisation qui affecte ces milieux oligotrophes, sans pour autant les concerner en l'état.
- Associer au pâturage, ou réaliser seule dans les zones difficilement accessibles une fauche exportatrice annuelle, qui pourrait accélérer la régénération de la pelouse. Cette fauche peut intervenir après un débroussaillage ou un étrépage dans certains cas.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 2 »*, La documentation française, 2005, 487 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* » (3260)

L'habitat englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncles, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques (qui apparaissent dès les sources). Dans la description de l'habitat, on prendra en compte la présence des bryophytes, characées et algues filamenteuses.

Il s'agit des végétations normalement dominées par des Renoncles, des Potamots, des Callitriches, ainsi que diverses hydrophytes submergées et des formes aquatiques d'amphiphytes, mais aussi des communautés de bryophytes.

Elles se rencontrent depuis l'étage montagnard jusqu'en zone saumâtre estuarienne (cette dernière zone n'étant pas prise en considération dans l'habitat). Rencontrées depuis les ordres de drainage 1 et 2, ces communautés sont plus fréquentes en cours d'eau moyens. Au-delà de cours d'eau d'ordre 7 à 8 sur substrats acides et/ou imperméables, et 5 à 6 sur substrats calcaires et/ou fissurés, elles deviennent très fragmentaires.

Ces habitats présentent une certaine autonomie fonctionnelle, régulée par le cycle hydrologique. Ils sont parfois dépendants des pratiques d'entretien de la ripisylve et de restauration de l'écoulement (pour les zones amont), et des divers travaux d'hydraulique agricole, pour la potabilisation des eaux ou pour l'hydroélectricité dans les zones médianes et aval. Les dégradations majeures correspondent à une altération de la qualité physique des cours d'eau, ainsi qu'aux phénomènes de pollution. La gestion de cet habitat est indissociable de celle du bassin versant. Les interventions directes de gestion sont en général ponctuelles.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Landes nord-atlantiques sèches à subsèches » (4030-9)

Les situations topographiques qu'occupe cet habitat sont variées, sur plateau ou pentes faibles à moyennes, et parfois au niveau de chaos gréseux. Les roches-mères sont siliceuses et diverses : sables acides, grès armoricains, poudingues, argiles à silex bien drainés, parfois cailloutis de silex ou alluvions fluviales anciennes décalcifiées (vallée de la Seine). C'est un système landicole hérité de traditions pastorales extensives (ovins, bovins) souvent étayé par des pratiques d'incendie et d'étrépage. On trouve aussi des clairières et lisières forestières naturelles ou anthropiques, ou des milieux de substitution (sablères, talus, remblais...).

Valeur écologique et biologique : ce sont des biotopes originaux et marginaux, relictuels au sein de régions d'agriculture intensive fortement urbanisées. La diversité floristique est réduite mais on constate la présence de nombreuses plantes rares dans le nord-ouest de la France, dont certaines disparues aujourd'hui. On remarque une forte représentation du genre *Genista*. La diversité et l'originalité des invertébrés sont très élevées, et incluent de nombreuses espèces inféodées aux biotopes de landes. Les paysages sont très diversifiés, et plusieurs espèces sont protégées régionalement.

Etat de conservation à privilégier : on privilégiera les landes à structure chaméphytique mi-haute à haute semi-ouverte, associée à une strate bryolichénique de Cladonies et de bryophytes acrocarpes.

Menaces : l'enrésinement systématique de ces landes sèches est l'une des causes majeures de leur disparition. Elles sont aujourd'hui relictuelles et en voie de disparition, et plus fréquentes à l'état fragmentaire en contexte forestier. Des aménagements comme les infrastructures routières contribuent à l'amenuisement des espaces subsistants de landes. Tout facteur perturbateur (feu, piétinement, surpâturage ou abandon) est susceptible de favoriser le développement d'espèces herbacées et ligneuses aux dépens d'autres espèces plus exigeantes (jeunes Ericacées, héliophiles strictes, lichens...).

Modes de gestion recommandés : les objectifs de gestion seront orientés vers le maintien d'une lande dominée par les chaméphytes en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés. On intégrera ces objectifs dans la gestion globale des territoires pastoraux.

Pour maintenir ces landes, on peut recourir au pâturage ovin (impact moindre du piétinement que les bovins). On peut envisager la pose de clôtures amovibles pour diriger le bétail, ou fixes pour assurer la protection éventuelle d'espèces à fort intérêt patrimonial.

Si la charge pastorale n'est pas suffisante, il est nécessaire d'employer d'autres moyens de rajeunissement (fauche, étrépage, décapage). Afin d'augmenter la disponibilité en pâturage, on veillera à réduire la Fougère aigle et la Molinie bleue, qui constituent d'ailleurs des indicateurs de dégradation de la lande.

La fauche est conseillée pour l'entretien des landes herbeuses et à Callune vulgaire, mais est à proscrire sur les landes de plus de 15 ans, au risque de voir les Ericacées disparaître au profit d'autres espèces. Si elle peut être réalisée, il est important que les produits de la fauche soient exportés et qu'elle ne soit pas intégrale, sous peine de voir une uniformisation de la structure de la lande, défavorable à la diversité spécifique faune/flore. L'extension de la Fougère aigle peut être contrôlée par une fauche répétée de manière à épuiser les rhizomes, associée si besoin à un pâturage ovin pour son éradication.

L'étrépage pour les sols plus profonds est surtout réalisé pour rajeunir un milieu particulièrement déstructuré et permettre à celui-ci de se régénérer. C'est également un moyen de lutte contre les espèces colonisatrices comme la Molinie bleue et la Fougère aigle. Il doit être préconisé avec précaution vu ses conséquences sur la faune du sol notamment, et être évité sur des

sols particulièrement soumis à l'érosion.

Le décapage est un autre moyen efficace de restauration de la lande. Celui-ci se réalise sur un horizon plus superficiel que l'étrépage (1 à 5 cm) et consiste essentiellement à enlever la litière et les branches mortes. Un simple retissage peut suffir, et la lande se régénère à partir du stock de semence.

La colonisation par les ligneux pourra être limitée par des opérations ponctuelles de débroussaillage, de coupe ou d'arrachage ou de maintien des usages traditionnels d'exploitation.

Les lapins ont eu une action importante autrefois dans la structuration et la diversification de la lande. Il pourrait être intéressant d'envisager une réintroduction des lapins avec un suivi de leur impact sur l'habitat.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 1 »*, La documentation française, 2005, 445 pages.

Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Maintenir un couvert arboré sombre de l'habitat "forêt de ravin du <i>Tilio-Acerion</i>"	Action n°13
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<p><u>9180 Forêt de ravin du <i>Tilio-Acerion</i></u> - Frénaie de ravin hyperatlantique à Scolopendre -</p> <p><u>Etats de conservation actuels :</u> Habitat en bon état de conservation : Peuplement irrégulier et mélangé à Frêne, Erables, Orme avec un sous-bois sombre caractérisé par la présence de fougères notamment de Polystic à cils raidés, de Polygone vulgaire, de Fougère mâle, de Scolopendre.</p>	
Résultats attendus	Maintenir et/ou orienter la gestion vers la futaie irrégulière sombre et fraîche à base de Frêne et d'Erables, favorisant l'abondance de fougères en sous-bois	
Périmètre d'application de la mesure	Surface concernée par l'habitat (sur l'ensemble du site, cet habitat occupe 1 ha)	
Engagements contractuels	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser le couvert végétal et éviter les coupes rases ou alors pratiquer des prélèvements ponctuels sans ouverture importante y compris dans une bande de 15 à 20 mètres située au pourtour de l'habitat, en maintenant 50% du couvert - Ne pas effectuer de plantations ou de semis avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat 	
Montant de l'aide	Action n'induisant pas de surcoût	
Nature et durée de l'aide	Contrat sur une durée minimale de 5 ans	
Points de contrôle	Vérification sur place du maintien d'un couvert arboré de 50%	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface de l'habitat maintenu en bon état de conservation et évaluation de la présence de ses espèces caractéristiques	

Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Maintenir l'intégrité de l'habitat "Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx"	Action n°14
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<p><u>9120 Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx</u> - Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx -</p> <p><u>Etats de conservation actuels :</u> Habitat en bon état de conservation sur le site : présence de Chênes, de Hêtre, de Houx, de Fougère aigle, de Canche flexueuse</p>	
Résultats attendus	Maintenir des espaces de l'habitat avec ces espèces caractéristiques	
Périmètre d'application de la mesure	Surface concernée par l'habitat (Sur l'ensemble du site, cet habitat occupe 3.8 ha)	
Engagements contractuels	- Ne pas créer de nouveaux chemins pour la randonnée pédestre, équestre et de nouveaux parcours VTT au sein de l'habitat.	
Montant de l'aide	Action n'induisant pas de surcoût	
Nature et durée de l'aide	Contrat sur une durée minimale de 5 ans	
Points de contrôle	- Vérification de l'absence de nouveaux chemins (chemins d'exploitation exclus) en prenant comme référence la cartographie des chemins initialement établie dans le document d'objectifs	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface de l'habitat maintenu en bon état de conservation et évaluation de la présence de ses espèces caractéristiques	

Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Mettre en place une sylviculture adaptée au maintien de l'habitat "Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx"	Action n°15
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<p><u>9120 Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx</u> - Chênaie-hêtraie atlantique acidiphile à Houx -</p> <p><u>Etats de conservation actuels :</u></p> <p>Habitat en bon état de conservation sur le site : présence de Chênes, de Hêtre, de Houx, de Fougère aigle, de Canche flexueuse</p>	
Résultats attendus	Orientation du traitement vers les modes de futaie (régulière ou irrégulière) à base de Chênes et de Hêtre avec maintien du Houx en sous-étage	
Périmètre d'application de la mesure	Surface concernée par l'habitat (Sur l'ensemble du site, cet habitat occupe 3.8 ha)	
Engagements contractuels	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas effectuer de plantations ou de semis avec des essences qui gênent l'expression de l'habitat - Maintenir et favoriser le mélange d'essences : Hêtre, Chêne sessile, Chêne pédonculé, Sorbier des oiseaux, Bouleau pubescent, Bouleau verruqueux, Houx, fruitiers sauvages. - Ne pas effectuer de plantations monospécifiques - Maintenir un sous-bois caractéristique à Houx, en contenant sa prolifération - Privilégier la régénération naturelle - Effectuer des dégagements mécaniques ou manuels plutôt que des traitements phytosanitaires - Maintenir quelques arbres morts couchés, surannés ou dépérissants sur pied ne présentant pas de danger (conditions favorables notamment au Lucane Cerf-volant, espèce d'intérêt communautaire) 	
Montant de l'aide	Action n'induisant pas de surcoût	
Nature et durée de l'aide	Contrat sur une durée minimale de 5 ans	
Points de contrôle	Surface gérée, programme d'exploitation avec état des lieux (carte de peuplement avant et après travaux)	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface de l'habitat maintenu en bon état de conservation et évaluation de la présence de ses espèces caractéristiques	

Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Mettre en place des conditions favorables pour le développement du Lucane	Action n°16
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<p><u>1083 Le Lucane Cerf-volant</u></p> <p><u>Etats des populations de l'espèce :</u> Espèce fréquente</p>	
Résultats attendus	Maintenir des habitats pour le Lucane Cerf-volant et maintenir les populations de l'espèce	
Périmètre d'application de la mesure	Ensemble du site	
Engagements contractuels	- Maintenir en forêt quelques arbres morts couchés, surannés ou dépérissant sur pied ne présentant pas de danger (conditions favorables notamment au Lucane Cerf-volant, espèce d'intérêt communautaire)	
Montant de l'aide	<p><u>Aide</u> : 100 % du montant du devis détaillé</p> <p><u>Estimatif</u> : élagage des branches dangereuses après vérification de l'état sanitaire de l'arbre: 280 €/arbre TTC</p>	
Nature et durée de l'aide	Contrat sur une durée minimale de 5 ans	
Points de contrôle	Vérification de l'état sanitaire de l'arbre	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation de la présence des habitats de l'espèce sur le site	

Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Entretien des haies feuillues bordant le cours d'eau	Action n°22
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<p>91EO Forêt alluviale résiduelle</p> <p>- Aulnaie-frênaie à hautes herbes (cordon de ripisylve) -</p> <p><u>Etats de conservation actuels :</u></p> <p>Bon état de conservation : cordon de ripisylve à base d'Aulne, de Frêne</p> <p>Autres états : berges plantées avec des peupliers</p>	
Résultats attendus	Maintenir un mode d'exploitation des ligneux permettant un dosage de l'éclaircissement sur le bord du cours d'eau (favorable à la faune et la flore aquatique et riveraine) en milieu agricole	
Périmètre d'application de la mesure	Ensemble des ripisylves linéaires concernées par le site	
Engagements contractuels	<p>Cahier des charges de référence : action 0604A – "Remise en état des berges de cours d'eau" (synthèse régionale des mesures agro-environnementales pour la Région Pays de la Loire) :</p> <p>Entretien et restauration des berges respectueux de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des souches d'arbres morts coupées à une hauteur minimale de 40 cm contrairement aux préconisations du cahier des charges de cette action CAD qui prévoit l'élimination des arbres morts. Les arbres morts peuvent être favorables à la faune notamment au Lucane Cerf-volant - Récolter les produits ligneux - Taille des arbres conservés, débroussaillage (sur une largeur de 2 m sur chaque rive) - Fertilisation interdite à moins de 10 mètres de la berge - Pâturage autorisé si l'abreuvement des animaux est aménagé, de manière à ne pas permettre l'accès du lit du cours d'eau aux animaux 	
Montant de l'aide	<p>Référence de coût : synthèse régionale des mesures agro-environnementales pour la Région Pays de la Loire (action 0604A "Remise en état des berges de cours d'eau") :</p> <p>aide C.A.D. de 0.91 €/ml/an dans la limite de 200 ml/ha + 20% (Bonus Natura 2000</p>	
Nature et durée de l'aide	Contrat sur une durée minimale de 5 ans	
Points de contrôle	Fourniture du plan d'exécution et de localisation des travaux, de photos avant et après chantier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Evaluation du linéaire de ripisylve ayant fait l'objet d'un entretien au terme des 6 ans</p> <p>Suivi et évaluation des espèces caractéristiques de l'habitat</p>	

Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Restaurer des haies en bordure du cours d'eau	Action n°23
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<u>91EO Forêt alluviale résiduelle</u> - Aulnaie-frênaie à hautes herbes (cordon de ripisylve) - <u>Etats de conservation actuels :</u> Berges dépourvues de ripisylves linéaires	
Résultats attendus	Implanter des ripisylves feuillues afin de d'assurer le maintien de berges et des conditions favorables à la faune et la flore aquatique et riveraine en milieu agricole	
Périmètre d'application de la mesure	Ensemble des rives concernées par le site possédant une ripisylve dégradée ou absente	
Engagements contractuels	Engagements contractualisés dans le cadre d'une démarche "collective" : - Effectuer des plantations d'Aulnes et/ou de Frêne (essences caractéristiques du cortège de l'habitat, plants en racine nue) - Planter à des intervalles de 1m à 1.50 m au maximum en période de repos de la végétation (de novembre à avril) - Prévoir des protections contre le gibier et les rongeurs (rats musqués et ragondins) pour les plants - lutter contre la concurrence des herbacées (ex : paillage au pied de chaque plant)	
Montant de l'aide	<u>Aide</u> : 100% du montant du devis détaillé <u>Estimatif</u> : Coût de la plantation (manuelle) : 10 € au maximum par plant (coût fonction de la taille des sujets plantés comprenant la fourniture du plant, la plantation, la protection contre le gibier et les rongeurs, le paillage)	
Nature et durée de l'aide	Contrat sur une durée minimale de 5 ans	
Points de contrôle	Fourniture du plan d'exécution et de localisation des travaux, de photos avant et après chantier	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation du linéaire de ripisylve planté au terme des 6 ans	

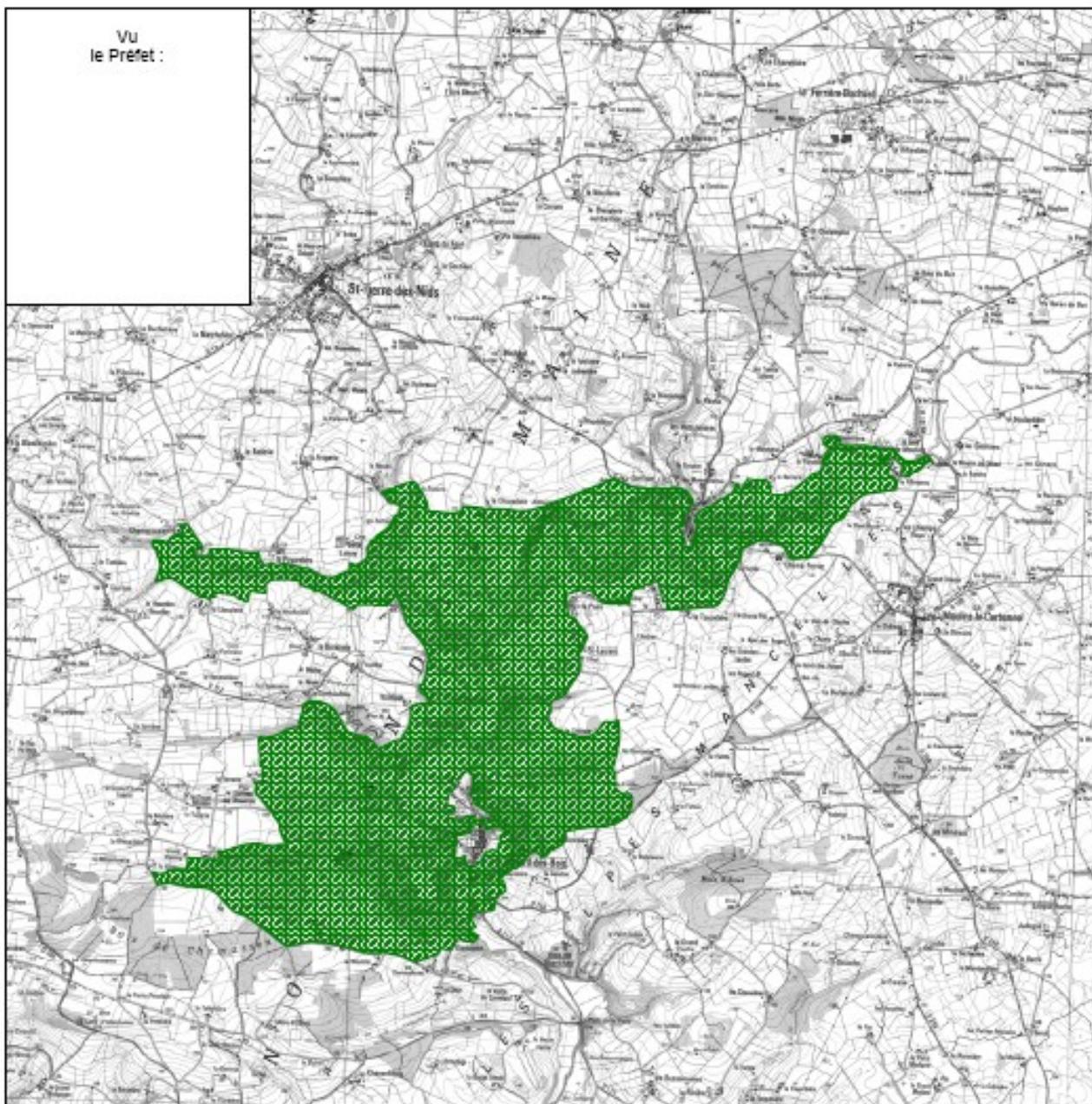
Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Ne pas altérer l'habitat "Forêt alluviale résiduelle" et ses espèces caractéristiques	Action n°24
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<p><u>91EO Forêt alluviale résiduelle</u> - Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux - - Aulnaie-frênaie à hautes herbes -</p> <p><u>Etats de conservation actuels :</u></p> <p>L'aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux est relativement en bon état de conservation (le sous-bois est souvent envahi par les ronces) : peuplement à base d'Aulne avec présence d'espèces caractéristiques telles que la Laïche espacée, la Fougère femelle malgré l'abondance de ronces</p> <p>L'Aulnaie-frênaie à hautes herbes occupe les îlots et les berges de la Sarthe et de l'Ornette. Cet habitat, habituellement caractérisé par un peuplement d'Aulne, de Frêne avec présence de Reine des prés et Angélique des bois en sous-bois, est transformé en peupleraie notamment sur les îlots de la Sarthe</p>	
Résultats attendus	Maintenir un sous-bois favorisant avec une flore de sous-bois diversifiée	
Périmètre d'application de la mesure	Surface concernée par l'habitat (sur l'ensemble du site, cet habitat occupe 7.8 ha)	
Engagements contractuels	- Ne pas traverser l'habitat pour des usages autres que l'exploitation	
Montant de l'aide	Action n'induisant pas de surcoût	
Nature et durée de l'aide	Contrat sur une durée minimale de 5 ans	
Points de contrôle	Vérification de l'absence nouveaux de chemins (chemins d'exploitation exclus) en prenant comme référence la cartographie des chemins initialement établie dans le document d'objectifs	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface de l'habitat maintenu en bon état de conservation et évaluation de la présence de ses espèces caractéristiques	

Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Mettre en place une sylviculture adaptée au maintien de habitat "Forêt alluviale résiduelle"	Action n°25
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<p><u>91EO Forêt alluviale résiduelle</u> - Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux - - Aulnaie-frênaie à hautes herbes -</p> <p><u>Etats de conservation actuels :</u></p> <p>L'aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux est relativement en bon état de conservation (le sous-bois est souvent envahi par les ronces) : peuplement à base d'Aulne avec présence d'espèces caractéristiques telles que la Laïche espacée, la Fougère femelle malgré l'abondance de ronces</p> <p>L'Aulnaie-frênaie à hautes herbes occupe les îlots et les berges de la Sarthe et de l'Ornette. Cet habitat, habituellement caractérisée par un peuplement d'Aulne, de Frêne avec présence de Reine des prés et Angélique des bois en sous-bois.</p>	
Résultats attendus	Maintien des espaces de forêt alluviale résiduelle avec les essences caractéristiques de l'habitat et son cortège floristique	
Périmètre d'application de la mesure	Surface concernée par l'habitat (Sur l'ensemble du site, cet habitat occupe 6 ha)	

Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Restaurer des zones de forêts alluviales transformées	Action n°26
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<p><u>91EO Forêt alluviale résiduelle</u> - Aulnaie-frênaie à hautes herbes -</p> <p><u>Etats de conservation actuels :</u></p> <p>L'Aulnaie-frênaie à hautes herbes occupe les îlots et les berges de la Sarthe et elle présente dans la vallée de l'Ormette. Cet habitat, habituellement caractérisée par un peuplement d'Aulne, de Frêne avec présence de Reine des prés et d'Angélique des bois en sous-bois, est transformé en peupleraie notamment sur les îlots de la Sarthe</p>	
Résultats attendus	Restauration des espaces de forêts alluviales transformées en peupleraie	
Périmètre d'application de la mesure	Secteurs de forêts alluviales transformées avec des essences autres que celles du cortège de l'habitat et notamment des plantations de peupliers (Sur l'ensemble du site, les secteurs de forêts alluviales transformées occupent 1.8 ha)	
Engagements contractuels	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les peupliers (abattage, dévitalisation des souches) - Planter à grands espacements (7m x 7m) avec des essences caractéristiques de l'habitat (Aulne, glutineux, Frêne commun) - Effectuer des dégagements après plantation le long des lignes les 4 premières années (1 fois par an) 	
Montant de l'aide	<p><u>Aide</u> : 100 % du montant du devis détaillé</p> <p><u>Estimatif</u> : Abattage, mise en andains manuelle, plantation en potée travaillée : 4000 €/ha</p>	
Nature et durée de l'aide	Contrat sur une durée minimale de 5 ans	
Points de contrôle	Surface gérée, programme d'exploitation avec état des lieux (carte de peuplement avant et après travaux)	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evaluation de la présence des espèces caractéristiques de l'habitat	

Site Natura 2000 : "Alpes Mancelles" FR5200646	Suivi des habitats forestiers	Action B
Objectif (espèce/habitat cible, état de conservation...)	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Forêt de ravin du <i>Tilio-acerion</i></u> - <u>Chênaie hêtraie atlantique acidiphile à houx</u> - <u>Forêt alluviale résiduelle</u> - <u><i>Lucana cerf volant</i></u> 	
Résultats attendus	Suivi scientifique de la biodiversité	
Périmètre d'application de la mesure	Ensemble du site	
	Les habitats forestiers (chênaie-hêtraie acidiphile à Houx, forêt de ravin, forêt alluviale) feront l'objet d'un suivi scientifique simplifié. En l'absence d'interventions lourdes autres que les travaux courants d'entretien, le suivi consistera à évaluer l'évolution des habitats en fonction des inventaires initiaux une fois au cours de la mise en oeuvre du document d'objectifs.	
Montant de l'aide		
Nature et durée de l'aide	dépense unique annuelle	
Points de contrôle		
Indicateurs de suivi et d'évaluation		

Vu
le Préfet :



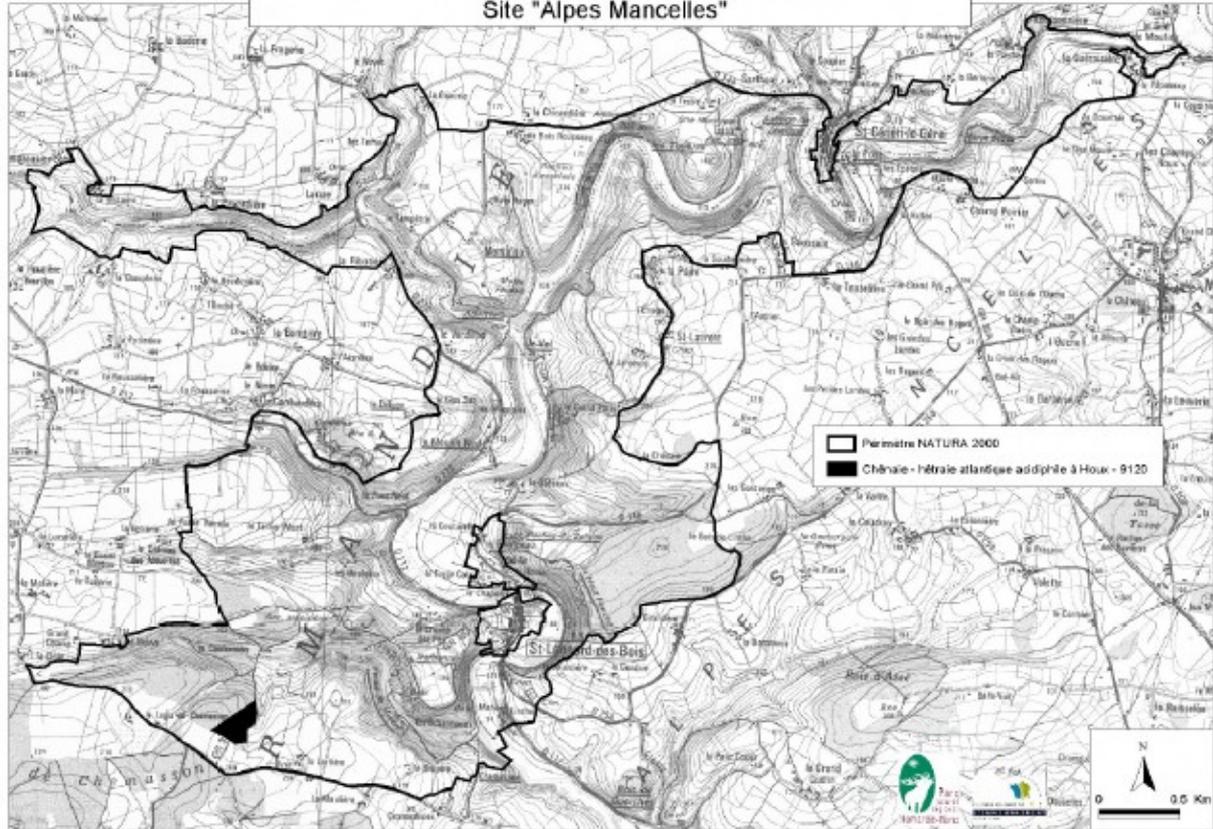
Réseau européen d'espaces naturels Natura 2000 :
Modification de SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE
Départements de la Mayenne, de la Sarthe et de l'Orne

Les Alpes Mancelles (FR5200646)

Echelle 1 : 50 000

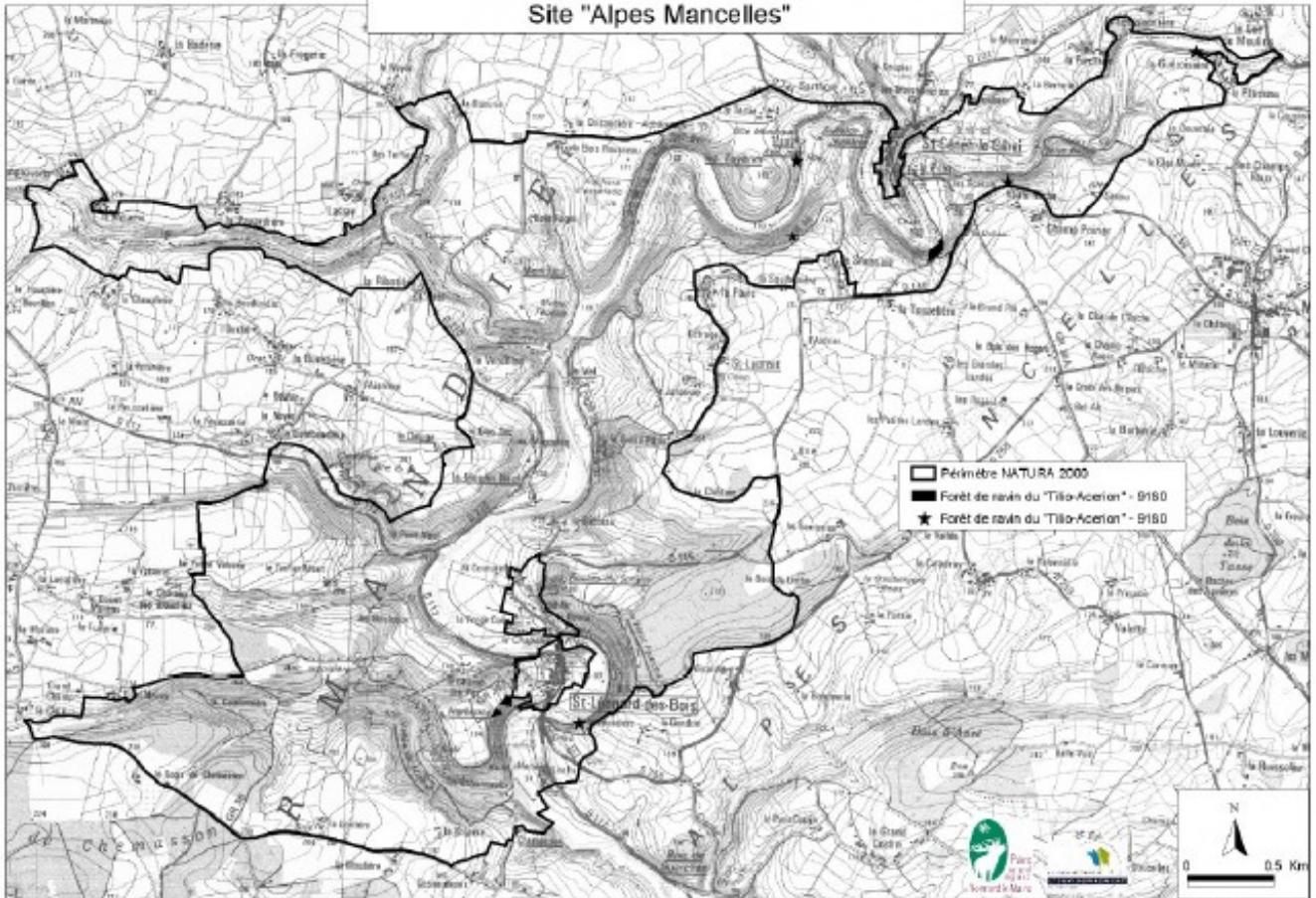
Source DIREN Pays de la Loire, fond cartographique SCAN250 ©IGN 2005
©MEDD-DIREN Pays de la Loire (Nantes, janvier 2006)(acs)

Localisation de la chênaie - hêtraie atlantique acidiphile à Houx
Site "Alpes Mancelles"



Source: Scan 258, IGN, Plan 2000, Licence n°7300/CLGN-0005
CRB) Pays de la Loire
Cartographie: Parc régional régional Normandie-Maine - Janvier 2005

Localisation des forêts de ravin du "Tilio-Acerion"
Site "Alpes Mancelles"



Statocart - Scan 2008 ©2004 Pays-2000, Licence n°13003CL048-8055
DREIF Pays de la Loire
Cartographie : Parc naturel régional Normandie-Maine - Janvier 2008

Source : Document d'objectif du site